



**Formule officielle pour la présentation
du PLAN DE TIR 2023**

Fédération des Abbayes
Vaudoises
www.tir-vd.ch

Nom et Siège de l'Abbaye : **Abbaye Suisse Indépendante de Ballens a Ballens**

No **9**

Nom et prénom de l'Abbé-président **Surrer Jean-Marie**

Adresse **ch. Du Chatelard 12 NPA/Localité 1145 Biere**

Lieu de tir **1144 Ballens**

Dates et heures **Sa. 15/07 8h30-17h00 Di.16/07 8h30-12h00 Sa. 22/07 8h30-16h00**

Effectif des membres : Hommes : 170 Femmes : 0 Total : 170

Effectif des tireurs (dernier tir) : Hommes : 150 Femmes : 0 Total : 150

Membres avec licence EST : Hommes : 50 Femmes : 0 Total 50

Femmes acceptées depuis (année) :

**Règlement et conditions générales de participation, admis par le Conseil FAV,
et applicables à toutes les Abbayes de la Fédération**

- Le tir est réservé exclusivement aux membres de l'Abbaye.**
- Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par les organisateurs.
- Les armes et leur maniement doivent être conformes aux prescriptions des Règles de tir de la Fédération Sportive Suisse de Tir et de l'ordonnance sur le tir hors service du DDPS.
- Position selon directive FST : Arme libre : couché interdit. Fusil standard : couché bras franc.
Mousqueton : couché bras franc, appuis ou sur bipieds. Fass 90 : appui antérieur. Fass 57 : appui médian ou antérieur
Les vétérans et les séniors-vétérans peuvent tirer avec le fusil libre en position couché bras franc.
- Marquage selon règlement FST.
- En tout temps sont applicables les Règles de tir et les prescriptions concernant le tir sportif de la Fédération Sportive Suisse de Tir.
- Toute contestation et tout cas imprévu par ce règlement seront tranchés par le Conseil de l'Abbaye en premier ressort.
- L'Abbaye peut édicter, en plus, des prescriptions particulières propres à son organisation.

Au nom du Conseil de l'Abbaye

L'Abbé-Président :

(Timbre)

Le Greffier :

Date : Ballens, le 14 décembre 2022

Plan de tir approuvé. Chessel, le **24 JAN. 2023**

Le Directeur des tirs FAV

P. Depper
P. Depper

Fédération des Abbayes vaudoises

ORIGINAL

DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND

Plan de tir approuvé. Morges, le **23 FEV. 2023**

Département de la sécurité et de l'environnement
Service de la sécurité civile et militaire

Jean-Michel Truffer
Chef secteur admin OS
Cdt arr mil VD 2 et 5

J.M. Truffer



Fête 2023 Plan de Tir

Dates et horaires des tirs :

Samedi 15 juillet 2023 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Dimanche 16 juillet 2023 08h30 – 12h00

Samedi 22 juillet 2023 08h30 – 12h00 et 13h30 – 16h00

L'Abbé-Président :
Jean-Marie Surer

Le Greffier :
Pierre Dénéreaz

Fédération des Abbayes vaudoises
ORIGINAL
DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND

ABBAYE SUISSE INDÉPENDANTE DE BALLENS

Plan de tir 2023

DISPOSITIONS GENERALES

Organisateur : Abbaye Suisse Indépendante Ballens

Dates et horaires des tirs :

Samedi 15 juillet 2023 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Dimanche 16 juillet 2023 08h30 – 12h00

Samedi 22 juillet 2023 08h30 – 12h00 et 13h30 – 16h00

Stand : Ballens

Capacité : Quatre cibles électroniques à 300 m, système Sius SA9005 conformes aux règles de la FST et agréés par le DDPS

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

1. Le bureau de tir est ouvert 30 min. avant le début des tirs et ferme 30 min. avant la fin des tirs.
2. Classes d'âge :

U21	Juniors (âge 17-20 ans)	2006 – 2003
E	Actifs (âge 21-59 ans)	2002 – 1964
V	Vétérans (âge 60 et plus)	1963 – 1954
SV	Séniors-vétérans (âge 70 et plus)	1953 et antérieur
3. Les armes et leur maniement doivent être conformes aux prescriptions des règles de tir de la FST et de l'ordonnance sur le tir hors service du DDPS.

4. Armes : **Seules les armes d'ordonnance sont admises**

(Mq, Fass 57/02, Fass 57.03 et Fass 90)

D Fass 57-03, avec moyens auxiliaires
(Catalogue des moyens auxiliaires Form 27.132 dfi)

D Mousqueton et fusil long, avec moyens auxiliaires
(Catalogue des moyens auxiliaires Form 27.132 dfi)

E Fass 57-02 Fass 90 avec moyens auxiliaires autorisé
Dès le 01.01.2022
(Catalogue des moyens auxiliaires Form 27.132 dfi)

Fédération des Abbayes vaudoises
ORIGINAL
DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND

5. Les armes devront être conformes aux « dispositions techniques pour fusil », ainsi qu'au « Catalogue des moyens auxiliaires » (Form 27.132 dfi). Il est interdit de transporter dans le stand ou de laisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable civilement et pénalement des conséquences résultant de l'inobservation de cette disposition. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagés ou perdus. En outre, seules les armes citées au point 4 sont autorisées.
6. Le programme des tirs, une fois commencé, s'effectue avec le même modèle d'armes. Il est interdit de changer de modèle d'arme.
7. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, elles doivent être visées par leurs auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand.
8. Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. L'organisation se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par affiches au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le Comité d'organisation de l'Abbaye Suisse Indépendante Ballens.

Ballens, le 30 novembre 2022

Pour l'Abbaye Suisse Indépendante Ballens :

L'Abbé-Président :
Jean-Marie Surer



Le Greffier :
Pierre Dénéreaz



Fédération des Abbayes vaudoises
ORIGINAL
DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND

LES CIBLES

Cible EXERCICE

Armes :	Mousqueton, fusils d'assaut 57/02, 57/03 et 90
Champ des points :	Visuel A, 1m divisé en 10 ou 100 cercles
Nombre de coups :	5
Genre de tir :	Coup par coup, marqué après chaque coup, interruption à volonté
Nombre de passes :	Illimitées
Position :	Selon RTSp FST et l'article 4 du Règlement FAV
Prix de la passe :	Fr. 6.- y compris la munition
Distinction :	Aucune
Répartition :	Aucune

Fédération des Abbayes vaudoises

ORIGINAL

DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND

Cible SOCIETE

Armes :	Mousqueton, fusils d'assaut 57/02, 57/03 et 90
Champ des points :	Visuel A, 1m divisé en 100 cercles (A100)
Nombre de coups :	5
Genre de tir :	Coup par coup, marqué après chaque coup
Position :	Selon RTSp FST et l'article 4 du Règlement FAV
Prix de la passe :	Compris dans la carte de fête, Frs. 25.- avec munition
Rachat:	Facultatif, un seul rachat possible, Frs. 20.- avec la munition
Classement :	IMPAIR au total de la meilleure des passes, appui par la suivante PAIR au meilleur coup centré, appui par les suivants. En cas d'égalité appui par le tireur le plus âgé
Prix :	Le produit net de cette cible, les dons d'honneur éventuels, ainsi qu'une dotation de la caisse de la société de Frs. 2'000.--
Distinction :	Possibilité à chacune des deux passes Armes d'ordonnance cat D : 415 points et plus 405 points et plus, pour U21 et vétérans 400 points et plus, pour séniors vétérans Armes d'ordonnance cat E : 395 points et plus 385 points et plus, pour U21 et vétérans 380 points et plus, pour séniors vétérans

Fédération des Abbayes vaudoises
ORIGINAL
DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND

Cible BONHEUR

Armes :	Mousqueton, fusils d'assaut 57/02, 57/03 et 90
Champ des points :	Visuel A, 1m divisé en 100 cercles (A100)
Nombre de coups :	5
Genre de tir :	Coup par coup, impact marqué après chaque coup, valeur non marquée
Position :	Selon RTSp FST et l'article 4 du Règlement FAV
Prix de la passe :	Frs. 20.- avec munition
Rachat:	Aucun
Distinction :	Aucune
Classement :	Au coup centré, appui par les suivants. Aucun résultat ne sera publié avant le dimanche de la fête
Prix :	Répartition du 60% du produit de cette cible à tous les tireurs qui ont obtenu une mouche de 95 points et plus
Premier prix :	Fr. 600.- en espèces ou en nature

Ballens, 30 novembre 2022

Pour l'Abbaye Suisse Indépendante Ballens :

L'Abbé-Président :

Jean-Marie Surer



Le Greffier :

Pierre Dénéreaz



Fédération des Abbayes vaudoises
ORIGINAL
DOIT ÊTRE AFFICHÉ AU STAND